



GRILLE TARIFAIRE POUR LA CERTIFICATION MINERGIE® DE BATIMENTS TERTIAIRES ET DE LOGEMENTS COLLECTIFS

- La certification **MINERGIE®** est constituée des étapes suivantes :

1. Validation et contrôle du dossier sur plan
2. Attribution du certificat provisoire
3. Visite de chantier (10% des chantiers seront visités)
4. Attribution du certificat définitif
5. Remise d'une plaque numérotée MINERGIE®
6. Suivi des consommations sur 3 ans (*option nous consulter*)
7. Sensibilisation des usagés à l'utilisation du bâtiment (*option nous consulter*)

- Coût de la certification pour 1 bâtiment :

SRE < 500 m ² :	2500 € HT.
SRE entre 500 et 2000 m ² :	3000 € HT.
SRE entre 2000 et 5000 m ² :	4000 € HT.
SRE entre 5000 et 10000 m ² :	8000€ HT.
SRE > 10000m ² :	<i>Nous consulter.</i>

- Condition de règlement :

60% lors du dépôt du dossier
40% lors de l'attribution du certificat définitif

Pour plus d'informations techniques ou pour obtenir les dates des prochaines formations et la liste des partenaires MINERGIE® vous pouvez contacter le Pôle **MINERGIE®** de **prestaterre** :

prestaterre
BP 1056
74960 Meythet
Tel. 06 81 81 78 88
contact@minergie.fr
www.minergie.fr